

Vous déménagez !

Vos nouvelles coordonnées

Nom :

Prénom :

Tél :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Pour l'énergie de votre nouveau logement, pensez à contacter Sorégies.

Formulaire de résiliation

Le logement que vous quittez

Référence électricité :

Ces références se trouvent sur vos factures d'électricité et/ou de gaz

Référence gaz :

Contrat télévision par câble avec Sorégies

Date du départ : Lieu-dit :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Les coordonnées du propriétaire

du logement que vous quittez, si vous n'en êtes pas ou plus propriétaire

Nom :

Prénom : Tél :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Le relevé du compteur

Option base
ou simple tarif

Index

--	--	--	--	--	--

Signature du locataire

--

Signature du propriétaire

--

Option Heures creuses
ou double tarif

Index Heures Creuses

--	--	--	--	--	--

Index Heures Pleines

--	--	--	--	--	--

GAZ

Index

--	--	--	--	--	--

Option TEMPO

Jours bleus



Index Heures Creuses

--	--	--	--	--	--

Index Heures Pleines

--	--	--	--	--	--

Jours blancs



Index Heures Creuses

--	--	--	--	--	--

Index Heures Pleines

--	--	--	--	--	--

Jours rouges



Index Heures Creuses

--	--	--	--	--	--

Index Heures Pleines

--	--	--	--	--	--

Réservé aux particuliers



La résiliation de votre contrat d'énergie en toute simplicité !

A Sorégies, nous savons qu'un déménagement est une source de fatigue qui occasionne de nombreuses contraintes et diverses démarches administratives. Pour vous aider et alléger votre emploi du temps, Sorégies vous propose de résilier votre contrat d'électricité en toute simplicité.

Inutile de vous déplacer dans votre agence, il vous suffit, le jour de votre départ, de relever les index de votre compteur à l'occasion de l'état des lieux, de compléter ce document et de l'adresser sous 24 heures à :

Sorégies
78, avenue Jacques Cœur
86068 POITIERS Cedex 9

ou de nous contacter au

N° Azur 0 810 50 50 50

PRIX APPEL LOCAL

Dès réception, votre contrat d'électricité sera aussitôt résilié et la facture de clôture vous sera envoyée à votre nouvelle adresse.



Je soussigné le propriétaire souhaite bénéficier du maintien de l'électricité gratuitement pendant 2 mois à concurrence de 200kWh.